

# BREF : LE DPC

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

---

Le concept

La méthode

La mise en pratique

Quelques références

Auteur : Nathaly Joyeux

Sources :



# Le concept

*(un questionnement personnel et des méthodes proposées par la HAS)*

1. Qu'est ce qui m'interroge dans ma pratique ?
  1. *Je me pose une question de départ*
2. Que dit la littérature ?
  1. *Revue de littérature*
3. Qu'en disent mes pairs ?
  1. *Je participe à un groupe d'analyse de pratique*
4. Que puis-je apprendre ?
  1. *Je participe à une formation (aspect cognitif)*
5. Ai-je répondu à ma question de départ ?
  1. *J'analyse ma pratique, suivi de l'action d'amélioration*

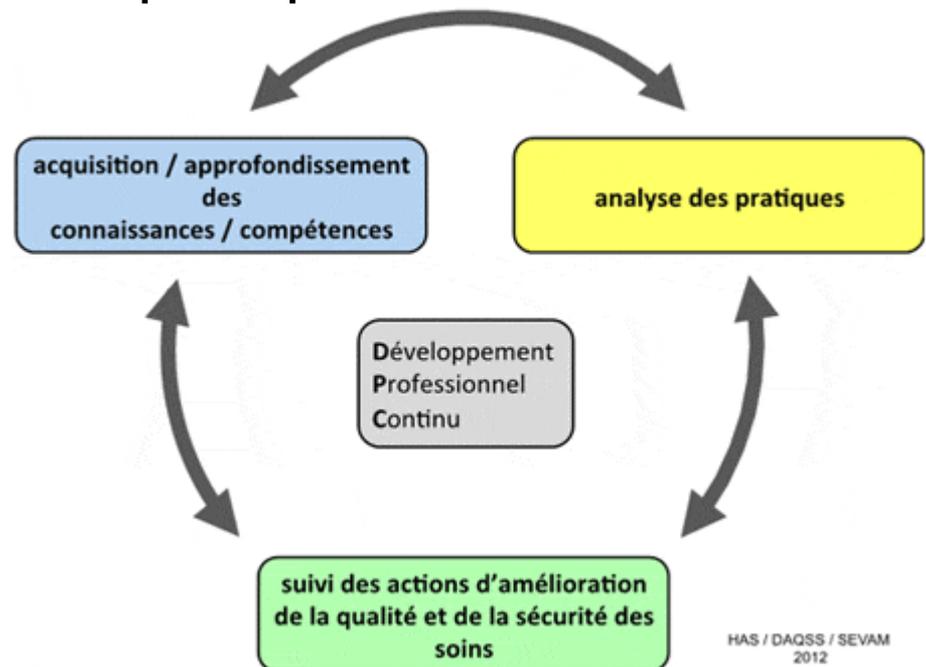
# La mise en pratique

1. Inscription sur [www.mondpc.com](http://www.mondpc.com)
2. Choix d'un programme répondant à ma question
3. Demande d'inscription et validation par l'organisme de formation
4. Suivi des différentes étapes du programme par demi-journées :
  1. Présentielle
  2. Non présentielle
5. Attestation pour chaque étape
6. Règlement par l'OGDPC de :
  1. L'organisme de formation = 105 € par demi-journée
  2. Ma présence (indemnisation) = 108 € par demi-journée

# Point de vue personnel du responsable formation

*(on discute, on débat)*

- Réelle démarche de formation à partir d'un questionnement initial
- Démarche ciblée sur l'activité
- Aspect cognitif ET analyse des pratiques



# Sigles

- Loi **H**ôpital **P**atient **S**anté **T**erritoire de 2009
  - *Mise en place du Développement Professionnel Continu*
- **H**aute **A**utorité de **S**anté
  - Mise au point de méthodes DPC
- **OGDPC**
  - Organisme de gestion de DPC
- **A**gence **R**égionale de **S**anté
  - Contrôle tous les 5 ans de l'obligation de DPC pour les professions sans ordre

# FOIRE AUX QUESTIONS

---

- Pouvez-vous me dire comment je dois m'y prendre pour remplir mon obligation annuelle de DPC ?
  - Allez sur [www.mondpc.com](http://www.mondpc.com)
- Je n'ai pas de carte de professionnel de santé (CPS), puis-je tout de même m'inscrire sur [www.mondpc.com](http://www.mondpc.com) ?
  - Oui, votre numéro Adeli suffit
- J'ai fait mon inscription auprès de l'OGDPC, que dois-je leur fournir ?
  - Votre RIB en format pdf
- La demande de remboursement au FIF-pl est-elle complémentaire ?
  - Non, la profession a choisi en 2013 de ne pas dépasser le forfait et donc de ne pas faire appel à un complément FIF PL.
- Les frais hôteliers et de déplacements peuvent-ils être pris en charge par l'un des deux organismes ?
  - Non

- Comment ça se passe quand un programme commence en 2013 et finit en 2014 ?
  - Notion de programme de DPC glissant : le décompte se fait ainsi :
    - De votre enveloppe 2013 si le solde est suffisant ;
    - De vos enveloppes 2013 et 2014 si le solde 2013 est insuffisant ;
    - De votre enveloppe 2014 si vous avez consommé l'intégralité de votre enveloppe 2013.
- J'ai entendu parler de programmes de DPC « hors quota », de quoi s'agit-il ?
  - la maîtrise de stage
  - la formation de formateurs
  - les programmes pluri-professionnels (visant différentes professions de santé)